



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 28 JUIN 2018**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	22	10	3

**Secrétaire de séance : Jill GAUCHER**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2018,

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>133</b>	Motion – Pour la pérennité du centre hospitalier de Vierzon	Le Maire
<b>134</b>	Motion – Pour la préservation des moyens d'intervention du Comité de Bassin Loire-Bretagne	Le Maire
<b>135</b>	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
<b>136</b>	Finances – Comptes de gestion de la Ville, des budgets annexes à caractère administratif, du théâtre Mac-Nab, de foire et salons et du budget annexe Lotissement dressés par le trésorier de Vierzon ville et campagne pour l'exercice 2017	Le Maire
<b>137</b>	Finances – Compte administratif 2017 – budget principal de la Ville	Marie-Hélène BODIN
<b>138</b>	Finances – Compte administratif 2017 – budget annexe du théâtre Mac-Nab	Marie-Hélène BODIN

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>139</b>	Finances – Compte administratif 2017 – budget annexe de foire et salons	Marie-Hélène BODIN
<b>140</b>	Finances – Compte administratif 2017 – budget annexe Lotissement	Marie-Hélène BODIN
<b>141</b>	Finances – Budget principal de la Ville – affectation des résultats de l'exercice 2017	Le Maire
<b>142</b>	Finances – Budget annexe du théâtre Mac-Nab – affectation des résultats de l'exercice 2017	Le Maire
<b>143</b>	Finances – Budget principal de la Ville – création d'une autorisation de programme et crédits de paiement	Le Maire
<b>144</b>	Finances – Décision modificative n° 1 – Exercice 2018 – Budget principal de la Ville	Le Maire
<b>145</b>	Finances – Décision modificative n° 1 – Exercice 2018 – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab	Le Maire
<b>146</b>	Finances – Décision modificative n° 1 – Exercice 2018 – Budget annexe de foire et salons	Le Maire
<b>147</b>	Finances – Décision modificative n°1 – Exercice 2018 – Budget annexe Lotissement	Le Maire
<b>148</b>	Finances – Budget principal de la Ville – admission en non valeur – créances irrécouvrables, créances éteintes	Le Maire
<b>149</b>	Finances – Budget annexe de foire et salons – produits irrécouvrables – admissions en non valeur	Le Maire
<b>150</b>	Finances – Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Région Centre Interactive (GIP RECIA)	Le Maire
<b>151</b>	Direction Générale – Autorisation de signature - « Action cœur de ville »	Le Maire
<b>152</b>	Éducation – Convention de partenariat de diffusion et d'éducation artistiques « passerelles des arts » entre la Ville et la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour l'année scolaire 2018-2019	Marie-Hélène BODIN
<b>153</b>	Éducation – Scolarisation hors commune de résidence – Participation de la Ville aux frais de scolarisation sollicités par la commune de Saint-Doulchard pour l'année scolaire 2017/2018	Marie-Hélène BODIN
<b>154</b>	Enfance – Accueils périscolaires avant et après classe – accueils de loisirs – Tarification à compter de la rentrée scolaire 2018/2019	Marie-Hélène BODIN
<b>155</b>	Crèche multi-accueil – Renouvellement de la convention entre la crèche municipale et l'hôpital de Vierzon	Marie-Hélène BODIN
<b>156</b>	Direction Générale – Autorisation de signature convention opération amélioration habitat privé (OPAH-RU)	Franck MICHOUX
<b>157</b>	Urbanisme – Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune et la SEM.VIE au cours de l'année 2017	Franck MICHOUX
<b>158</b>	Urbanisme – Échange sans soulte entre le Conseil départemental et la ville de Vierzon de terrains situés sur le territoire de Vierzon	Franck MICHOUX

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>159</b>	Urbanisme – Convention avec ENEDIS – Passage de câbles souterrains – Chemin de l’Abricot	Franck MICHOUX
<b>160</b>	Urbanisme – Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle DM 788 – Rue de la Gaucherie	Franck MICHOUX
<b>161</b>	Urbanisme – Cession des parcelles DY 362 et DY 360 partie rue Jules Guesde au Centre Hospitalier de Vierzon pour extension de l’hélistation	Franck MICHOUX
<b>162</b>	Urbanisme – Acquisition de la parcelle cadastrée CD 198 lieudit Le Tabalou appartenant à SOFIDEF	Franck MICHOUX
<b>163</b>	Urbanisme – Promesse de bail emphytéotique avec SUN’R pour l’implantation d’un parc photovoltaïque sur des parcelles communales situées route de la Loef	Franck MICHOUX
<b>164</b>	Urbanisme – Promesse de bail emphytéotique avec SUN’R pour l’implantation d’un parc photovoltaïque sur des parcelles communales situées lieudit les Ilions, la Grande Loef, le Rio de l’Anse, L’île et La Noue	Franck MICHOUX
<b>165</b>	Urbanisme – Promesse de bail emphytéotique avec SUN’R pour l’implantation d’un parc photovoltaïque sur des parcelles communales situées lieudit la Vève	Franck MICHOUX
<b>166</b>	Urbanisme – Lotissement du Colombier – Cession du lot n° 7 à Madame et Monsieur KOYUNCU	Franck MICHOUX
<b>167</b>	Urbanisme – Lotissement du Colombier – Cession du lot n°8 à Madame Arife DIGIS-CALI	Franck MICHOUX
<b>168</b>	Urbanisme – Constitution de servitude de passage entre Monsieur BORACA et la Ville – Le Tabalou Avenue du Colonel Manhès	Franck MICHOUX
<b>169</b>	Infrastructures – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour le réaménagement du carrefour des rues Henri Barbusse et Colonel Fabien	Franck MICHOUX
<b>170</b>	Infrastructures – Convention de mise à disposition de tranchées avec la Société ENEDIS dans le cadre des travaux NPRU Quartier du Tunnel Château	Franck MICHOUX
<b>171</b>	Infrastructures – Requalification de l’îlot Brunet Rollinat – Travaux d’enfouissement des réseaux de distribution d’électricité rue Armand Brunet par le syndicat départemental d’électricité du Cher	Franck MICHOUX
<b>172</b>	Patrimoine – Convention entre la Ville et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry (Office de tourisme) – mise à disposition des Fours Banaux	Franck MICHOUX
<b>173</b>	Patrimoine – Fixation des tarifs du Musée de Vierzon à compter du 1er juillet 2018	Franck MICHOUX
<b>174</b>	Patrimoine – Attribution d’une subvention de fonctionnement à l’association Mémoire Industrielle et agricole du pays de Vierzon	Franck MICHOUX
<b>175</b>	Patrimoine – Attribution d’une subvention à l’association Les Amis du Musée de Vierzon	Franck MICHOUX

N°	Libellé	Rapporteur
176	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Comptes de gestion de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif à caractère industriels et commerciaux dressés par le trésorier de Vierzon ville et campagne pour l'exercice 2017	Jill GAUCHER
177	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – compte administratif 2017	Jill GAUCHER
178	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – compte administratif 2017	Jill GAUCHER
179	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – affectation des résultats de l'exercice 2017	Jill GAUCHER
180	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Décision modificative n° 1 avec constitution – Exercice 2018	Jill GAUCHER
181	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – Décision modificative n° 1 – Exercice 2018	Jill GAUCHER
182	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Produits irrécouvrables – Admissions en non valeur et créances éteintes	Jill GAUCHER
183	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – Produits irrécouvrables – Admissions en non valeur	Jill GAUCHER
184	Régie municipale de l'eau et de l'assainissement collectif – versement d'une subvention au CCAS	Jill GAUCHER
185	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – Convention cadre pour la réception des matières de vidange sur le site de la station d'épuration de la ville de Vierzon	Jill GAUCHER
186	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Convention cadre de dépotage de lixiviats à la station d'épuration des vallées	Jill GAUCHER
187	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Convention de passage de canalisation sur fonds privés pour le rejet des eaux pluviales épurées dans le plan d'eau de Foëcy	Jill GAUCHER
188	Service au public – Redevance d'occupation du domaine public – Tarifs complémentaires	Jill GAUCHER
189	Refuge-fourrière municipale – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les moustaches du Berry »	Jill GAUCHER
190	Théâtre Mac-Nab – Estivales du canal 2018 – concert du 7 juillet 2018 « Manu Dibango » - Convention de partenariat avec la Communauté de communes pour l'Office de Tourisme de Vierzon	Frédéric COUTURIER
191	Jeunesse – Camps jeunesse séjours d'été 2018 – Tarifs	Frédéric COUTURIER
192	Culture – Accueil du cirque Bostok place du cirque National Amédée du 18 octobre au 5 novembre 2018	Frédéric COUTURIER

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>193</b>	Patrimoine – Convention de partenariat entre la ville et le Comité des fêtes de Vierzon – Manifestation CAP O’ MONDE 2018	Frédéric COUTURIER
<b>194</b>	Police municipale – Convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l’État – Autorisation de signature	Gérard MASSICARD
<b>195</b>	Développement durable – Évolution et actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 2019	Djamila KAOUES
<b>196</b>	Développement durable – Activités nautiques pour l’année 2018 – Convention d’occupation temporaire du domaine fluvial communal avec l’association NAVICABE	Djamila KAOUES
<b>197</b>	Développement durable – Activités nautiques – Convention d’occupation temporaire du domaine fluvial communal avec l’association pour la réouverture du Canal de Berry (ARECABE)	Djamila KAOUES
<b>198</b>	Sports – Aide à l’emploi associatif – Attribution d’une subvention à des associations sportives	Fabien BERNAGOUT
<b>199</b>	Sports – Attribution de subventions exceptionnelles et du solde de la subvention de fonctionnement 2018 à diverses associations sportives	Fabien BERNAGOUT
<b>200</b>	Sports – Piscine municipale Charles Moreira – Nouvelles activités – Fixation des tarifs	Fabien BERNAGOUT
<b>201</b>	Sports – Mini-stages sportifs pendant les vacances d’automne, d’hiver et de printemps – Fixation des tarifs	Fabien BERNAGOUT
<b>202</b>	Direction Générale – Nouvelle dénomination du stade de Chaillot	Fabien BERNAGOUT
<b>203</b>	Ressources Humaines – Personnel territorial – modification du tableau des effectifs	Solange MION
<b>204</b>	Associations – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations	Solange MION
<b>205</b>	Direction Générale – Désignation d’un élu pour siéger au sein du Conseil d’administration de l’office du commerce et de l’artisanat de Vierzon (OCAV) pour l’année 2018	François DUMON
<b>206</b>	Assemblées – Demande d’avis pour l’adhésion de la commune de Foëcy à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry	François DUMON
<b>207</b>	Assemblées – Pépinière commerciale « JOFFRE UNE BOUTIQUE » rue Maréchal Joffre à Vierzon – Création d’un Comité d’agrément	François DUMON
<b>208</b>	Transports – Délégation de service publics des transports urbains – Avenant n°3	Fabrice TRIPEAU
<b>209</b>	Transports – Convention d’occupation temporaire du domaine public pour un arrêt de bus dit de la « Médiathèque »	Fabrice TRIPEAU
<b>210</b>	Politiques de la ville BRU – Adhésion à l’association alliance villes emploi	Franck MICHOUX

## **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2018**

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/133 MOTION – POUR LA PÉRENNITÉ DU CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'apporter son soutien aux médecins de la Commission Médicale d'Établissement (CME), aux agents hospitaliers et à leurs organisations syndicales CGT, FO, CFDT et Sud-Santé, ainsi qu'à la population en droit d'avoir un service public hospitalier de qualité,
- d'exiger de l'État, via l'Agence Régionale de Santé, qu'il :
  - maintienne tous les services notamment ceux de maternité, chirurgie et pédiatrie,
  - finance la modernisation du bloc opératoire,
  - reprenne la dette structurelle de l'établissement due à la tarification à l'activité (T2A) et aux investissements antérieurs supportés par l'établissement,
  - revienne sur sa politique de suppression de postes d'agents hospitaliers au sein de l'établissement.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/134 MOTION – POUR LA PRÉSERVATION DES MOYENS D'INTERVENTION DU COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de manifester son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans,
- d'exiger que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au 11ème programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin,
- de contester l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018,
- d'exiger que soit reconsidéré l'encadrement législatif des 11èmes programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention,
- de souhaiter que les Assises de l'eau abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/135 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Le Maire**

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur des rétrocessions de concessions, des demandes de subventions, une convention portant création d'une servitude, la réalisation d'un contrat de prêt, des locations temporaires, une signature convention de prêt, une convention de partenariat, une acceptation des indemnités, une location par la ville d'un local et divers marchés.

**18/136 FINANCES – COMPTES DE GESTION DE LA VILLE, DES BUDGETS ANNEXES À CARACTÈRE ADMINISTRATIF, DU THÉÂTRE MAC-NAB, DE FOIRE ET SALONS ET DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2017**

**Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes établis par le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/137 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

**Rapporteur : Marie-Hélène BODIN**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le Compte administratif 2017 du budget principal de la Ville.

**ADOPTÉ PAR :**

16 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN.

7 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

2 abstentions par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).



1 non participation au vote : M. SANSU.

1 non participation au vote par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/138 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB**

**Rapporteur : Marie-Hélène BODIN**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe théâtre Mac-Nab.

### **ADOPTÉ PAR :**

16 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN.

7 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

2 abstentions par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 non participation au vote : M. SANSU.

1 non participation au vote par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/139 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE DE FOIRE ET SALONS**

**Rapporteur : Marie-Hélène BODIN**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe foire et salons.

### **ADOPTÉ PAR :**

16 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN.

7 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES

(donne pouvoir à Mme BODIN), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

2 abstentions par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 non participation au vote : M. SANSU.

1 non participation au vote par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/140 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

**Rapporteur : Marie-Hélène BODIN**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement.

### **ADOPTÉ PAR :**

16 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN.

7 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

2 abstentions par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 non participation au vote : M. SANSU.

1 non participation au vote par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/141 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017**

**Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter le résultat de fonctionnement,

- d'imputer les opérations comptables correspondantes comme ci-après :

- article 1068 pour 1 015 928,40 € excédent de fonctionnement capitalisé au titre du besoin de financement au 31 décembre 2017,

- article 002 : report de fonctionnement 364 654,14 €.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/142 FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017**

#### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter le résultat de fonctionnement,

- d'imputer les opérations comptables correspondantes comme ci-après :

- article 1068 pour 79 043,28 € excédent de fonctionnement capitalisé au titre du besoin de financement au 31 décembre 2017,

- article 002 : report de fonctionnement 145 506,17 €.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/143 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement du budget principal de la ville.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/144 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2018 du budget principal de la Ville.

### **ADOPTÉ PAR :**

17 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

2 abstentions par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/145 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget annexe théâtre Mac-Nab.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/146 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE DE FOIRE ET SALONS**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget annexe foire et salons.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/147 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget annexe lotissement.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/148 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADMISSION EN NON VALEUR – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES, CRÉANCES ÉTEINTES**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre les créances irrécouvrables et les créances éteintes représentant un montant total de 8 477,73 €,
- d'imputer les opérations comptables des créances éteintes déclarées à l'article 6542 pour 2 470,70 € et des créances irrécouvrables à l'article 6541 pour 6 007,03 € sous-fonction 01.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/149 FINANCES – BUDGET ANNEXE DE FOIRE ET SALONS – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en non valeur la créance représentant un montant de 2 567,01 € HT,
- d'imputer l'opération comptable correspondante à l'article 6541.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/150 FINANCES – ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC RÉGION CENTRE INTERACTIVE (GIP RECIA)**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Vierzon, et régie communale de l'eau potable et de l'assainissement collectif, au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET, Loiret,
- d'inscrire le montant de la contribution annuelle au GIP, à savoir 6 600 € en année pleine,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération, signer la convention constitutive entre la Commune de Vierzon et le GIP RECIA, les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/151 DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE – « ACTION COEUR DE VILLE »**

### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre et tous les documents se rapportant à ce projet.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/152 ÉDUCATION – CONVENTION DE PARTENARIAT DE DIFFUSION ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUES « PASSERELLES DES ARTS » ENTRE LA VILLE ET LA FÉDÉRATION DES OEUVRES LAÏQUES (FOL) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

### **Rapporteur : Marie-Hélène BODIN**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de diffusion et d'éducation artistique passée entre la Fédération des Oeuvres Laïques et la Ville au titre de l'année scolaire 2018-2019,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,

- d'imputer les dépenses correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal et au budget annexe, article 60420.

### **ADOPTÉ PAR :**



22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/153 ÉDUCATION – SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE SCOLARISATION SOLLICITÉS PAR LA COMMUNE DE SAINT-DOULCHARD POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018**

**Rapporteur : Marie-Hélène BODIN**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 216,17 € la participation financière de la commune de Vierzon aux frais de scolarisation de l'enfant scolarisé sur la commune de Saint-Doulchard pour l'année scolaire 2017/2018,
- d'imputer la dépense correspondante au budget, fonction/sous-fonction 22 article 65753.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/154 ENFANCE – ACCUEILS PÉRISCOLAIRES AVANT ET APRÈS CLASSE – ACCUEILS DE LOISIRS – TARIFICATION À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019**

**Rapporteur : Marie-Hélène BODIN**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acter les principes d'organisation des accueils périscolaires et des accueils de loisirs, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019,

- d'appliquer les tarifications correspondantes,
- de maintenir les modalités de commande et d'annulation (auprès du Guichet Unique ou par l'Espace Famille via le site internet), conformément au règlement intérieur.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/155 CRÈCHE MULTI-ACCUEIL – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA CRÈCHE MULTI-ACCUEIL ET L'HÔPITAL DE VIERZON**

**Rapporteur : Marie-Hélène BODIN**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au BP 2018, article 6226.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/156 DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION OPÉRATION AMÉLIORATION HABITAT PRIVÉ (OPAH-RU)**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention à intervenir, tous documents se rapportant à cette opération et tous dispositifs d'amélioration d'habitat privé.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/157 URBANISME – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA COMMUNE ET LA SEM.VIE AU COURS DE L'ANNÉE 2017**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de donner son avis sur la politique immobilière menée par la commune et la SEM.VIE au cours de l'année 2017.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/158 URBANISME – ÉCHANGE SANS SOULTE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA VILLE DE VIERZON DE TERRAINS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à l'échange sans soulte de parcelles entre la commune de Vierzon et du Conseil Départemental, comme ci-après :
  - parcelles cédées par le Conseil Départemental, cadastrées BE 303 pour 1 651 m<sup>2</sup>, BE 311 pour 151 m<sup>2</sup> et BE 312 pour 75 m<sup>2</sup>,
  - parcelles communales privées cédées par la commune de Vierzon, cadastrées CL 335 pour 203 m<sup>2</sup>, CL 336 pour 121 m<sup>2</sup>, CL 337 pour 1 577 m<sup>2</sup>, EN 205 pour 526 m<sup>2</sup>, EN 206 pour 84 m<sup>2</sup>, EN 207 pour 525 m<sup>2</sup> et EN 412 pour 678,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte à intervenir et les actes afférents.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/159 URBANISME – CONVENTION AVEC ENEDIS – PASSAGE DE CÂBLES SOUTERRAINS – CHEMIN DE L'ABRICOT**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser ENEDIS à procéder à la pose d'une canalisation souterraine, et tous ses accessoires, sur la parcelle cadastrée section DS n° 145, chemin de l'Abricot, parcelle privée dont la Commune de Vierzon est co-propiétaire,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention passée entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et de leurs accessoires, et en précisant les conditions, moyennant une indemnité forfaitaire et globale de vingt euros,
- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction sous fonction 822, article 7788.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER,

Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/160 URBANISME – DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE DM 788 – RUE DE LA GAUCHERIE**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section DM n° 788 d'une contenance de 3 041 m<sup>2</sup>, située rue de la Gaucherie, sous réserve que les études conduisent à la construction du nouveau commissariat,
- de s'engager à céder l'emprise de la parcelle nécessaire à la réalisation du projet de commissariat.

#### **ADOPTÉ PAR :**

19 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 abstentions : M. MASSICARD, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX.

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/161 URBANISME – CESSION DES PARCELLES DY 362 ET DY 360 PARTIE RUE JULES GUESDE AU CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON POUR EXTENSION DE L'HÉLISTATION**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de céder, à l'euro, au Centre Hospitalier de Vierzon, les parcelles cadastrées DY 360 partie, pour environ 1445 m<sup>2</sup>, et DY 362, pour 713 m<sup>2</sup>, sises rue Jules Guesde à Vierzon,
- de confier au Maire l'établissement de l'acte administratif d'acquisition de cette parcelle,

- de désigner Monsieur Franck MICHOUX l'Adjoint au Maire délégué pour représenter la commune et signer l'acte à intervenir,

- de recouvrer la recette correspondante au chapitre 024.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/162 URBANISME – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE CD 198 LIEUDIT LE TABALOU APPARTENANT À SOFIDEF**

#### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section CD n° 198, pour 1 987 m<sup>2</sup>, sise lieudit Le Tabalou, moyennant le prix global net vendeur de 3 974 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,

- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/163 URBANISME – PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC SUN'R POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR DES PARCELLES COMMUNALES SITUÉES ROUTE DE LA LOEUF**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention à intervenir passée entre la commune et la société Sun'R en vue de l'étude de faisabilité et la promesse de bail emphytéotique pour le projet d'installation et d'exploitation d'un parc photovoltaïque sur les parcelles communales cadastrées section EI n° 569, 570 et 759 d'une contenance de 2ha 04a 71ca, situées route de la Loeuf,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention passée pour une durée de 5 ans, étant précisé que la mise à disposition des terrains communaux est consentie à titre gratuit.

### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 abstention : Mme MILLÉRIOUX.

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/164 URBANISME – PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC SUN'R POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR DES PARCELLES COMMUNALES SITUÉES LIEUDITS LES ILIONS, LA GRANDE LOEUF, LE RIO DE L'ANSE, L'ÎLE ET LA NOUE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention à intervenir passée entre la commune et la société Sun'R en vue de l'étude de faisabilité et la promesse de bail emphytéotique pour le projet d'installation et d'exploitation d'un parc photovoltaïque sur les parcelles communales cadastrées section EK n° 37, 38, 39, 141, 142, 302, 303, 304, 305 et 313 d'une contenance de 11ha 60a 91ca, situées aux lieudits les Ilions, la Grande Loeuf, le Rio de l'Anse, l'île et la Noue,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention passée pour une durée de 5 ans, étant précisé que la mise à disposition des terrains communaux est consentie à titre

gratuit.

### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 abstention : Mme MILLÉRIOUX.

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/165 URBANISME – PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC SUN'R POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR DES PARCELLES COMMUNALES SITUÉES LIEUDIT LA VÈVE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention à intervenir passée entre la commune et la société Sun'R en vue de l'étude de faisabilité et la promesse de bail emphytéotique pour le projet d'installation et d'exploitation d'un parc photovoltaïque sur les parcelles communales cadastrées section EK n° 227, 228, 310 et 322 d'une contenance de 5ha 98a 57ca, situées au lieu-dit La Vève,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention passée pour une durée de 5 ans, étant précisé que la mise à disposition des terrains communaux est consentie à titre gratuit.

### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 abstention : Mme MILLÉRIOUX.



3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/166 URBANISME – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSION DU LOT N°7 À MADAME ET MONSIEUR KOYUNCU**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession du lot n° 7 dans le lotissement du Colombier à Madame et Monsieur KOYUNCU de contenance 730 m<sup>2</sup> pour 14 600 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le compromis de vente à intervenir avec Madame et Monsieur KOYUNCU et les actes afférents,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir avec Madame et Monsieur KOYUNCU et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 775.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/167 URBANISME – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSION DU LOT N°8 À MADAME DIGIS-CALI**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession du lot n° 8 dans le lotissement du Colombier à Madame DIGIS-CALI, de contenance 730 m<sup>2</sup> pour 14 600 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le compromis de vente à intervenir avec Madame DIGIS-CALI et les actes afférents,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir avec Madame DIGIS-CALI et les actes afférents,

- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 775.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ(donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/168 URBANISME – CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE MONSIEUR BORACA ET LA VILLE – LE TABALOU AVENUE DU COLONEL MANHÈS**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de donner son accord pour la constitution de la servitude mentionnée ci-dessus, pour permettre l'accès à la parcelle enclavée cadastrée section CD 753, grevant les parcelles cadastrées CD 359, 746, 386, 385, 384, 521 et 754, propriétés de la Commune,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte à intervenir et les actes afférents.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ(donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/169 INFRASTRUCTURES – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES HENRI BARBUSSE ET COLONEL FABIEN**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le plan de financement susmentionné de l'opération de réaménagement de carrefour des rues Henri Barbusse et Colonel Fabien,
- de solliciter un fonds de concours à la Communauté de communes pour un montant de 14 541,79 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice 2018 fonction 822 article 2313.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRELY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/170 INFRASTRUCTURES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TRANCHÉES AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS DANS LE CADRE DES TRAVAUX NPRU QUARTIER TUNNEL CHÂTEAU**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention à intervenir de mise à disposition de tranchées pour le déplacement des réseaux électriques basse tension rue de la Poterie.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT

*(donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).*

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/171 INFRASTRUCTURES – REQUALIFICATION DE L'ÎLOT BRUNET ROLLINAT – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ RUE ARMAND BRUNET PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DU CHER**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le montage financier tel que défini,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le plan de financement à intervenir,
- d'inscrire les crédits afférents au budget de la commune fonction 824 article 2313, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/172 PATRIMOINE – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY (OFFICE DE TOURISME) – MISE À DISPOSITION DES FOURS BANAUX**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention passée entre la ville de Vierzon et la Communauté de communes pour définir les modalités de partenariat,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/173 PATRIMOINE – FIXATION DES TARIFS DU MUSÉE DE VIERZON À COMPTER DU 1ER JUILLET 2018**

### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 17/144 en date du 29 juin 2017,
- d'adopter les tarifs ci-après :

<b>Livre / Référence</b>	<b>Prix de vente TTC à l'unité</b>	
	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Le dépôt des locomotives de Vierzon – R. Laumônier	18,00 €	18,00 €
Au dépôt de Vierzon - 100 ans de locomotive à vapeur – R. Laumônier	18,00 €	18,00 €
La douce – Edit.Casterman / François Schuiten	18,00 €	18,00 €
La grande imagerie du train – Edit. Fleurus	6,95 €	<b>7,95 €</b>
J'apprends à dessiner les trains – Edit. Fleurus / Ph. Legendre	5,90 €	5,90 €
Vapeurs de résistance – Fabien Grégoire	12 €	12 €
Le train de Bastien – Edit. Fleurus	6,60 €	6,60 €
Le crime de l'Orient Express – Edit. Livre de poche	5,20 €	<b>6,30 €</b>
Coffret passion des trains – Edit. Gründ	16,50 €	16,50 €
Le train à vapeur (livre sonore) – Stephen Cartwright	13,50 €	13,50 €
Fisi ka et la Dame Locomotive – Edit Le Pommier	8,00 €	8,00 €
En voyage en train – Edit. Pimientos	19,00 €	19,00 €
Les P'tits Docs -Les trains – Edit. Milan /S. Ledu et R. Barborini	7,40 €	7,40 €
Maxi train – Dominique Ehrhard	11,95 €	11,95 €
<b>L'imagerie des trains – Edit. Fleurus (nouveau)</b>		<b>11,95 €</b>
Ecole nationale professionnelle Henri Brisson – JP. Desbordes et C. Richoux	21,50 €	21,50 €

Vierzon 1945-1975 – Edit. Alain Sutton	21,30 €	21,30 €
Vierzon I – Edit. Alain Sutton	21,30 €	21,30 €
Vierzon II – Edit. Alain Sutton	19,90 €	19,90 €
Tracteurs SFV – Edit. E.T.A.I.	40,20 €	40,20 €
Vierzon il y a 100 ans – Christophe Belser	32,00 €	32,00 €
Le tracteur de Peter – Edit. Fleurus	6,60 €	6,60 €
Album à colorier SFV – de la Mémoire industrielle	5,00 €	5,00 €
Catalogue exposition Denbac – de l'Office de tourisme de Vierzon	18,00 €	18,00 €
Porcelaines et porcelainiers en Berry, Bourbonnais et Poitou – tome 1 H. Letourneau	25,00 €	25,00 €
<b>Porcelaines et porcelainiers en Berry, Bourbonnais et Poitou – Des origines à 1930 – tome 2- H. Letourneau</b>		<b>22,00 €</b>
Vierzon histoire contemporaine de 1939 à 2000 – Edit. JPS	18,80 €	18,80 €
Mes P'tits Docs - Les tracteurs – Edit. Milan / C. Decorte et S. Ledu	7,40 €	7,40 €
Motifs Art déco à colorier – Edit. Usborne	6,95 €	6,95 €
Thomas et ses amis – Edit. Hachette jeunesse	4,95 €	4,95 €
SFV, Société Française Vierzon / l'âge d'or 1950-1963	28,95 €	28,95 €

<b>Jeux / Référence</b>	<b>Prix de vente TTC à l'unité</b>	
	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Les aventuriers du rail Europe	40,00 €	40,00 €
Les aventuriers du rail USA	40,00 €	40,00 €
Le petit train Interlude	40,00 €	40,00 €
Coffret de Bastien – Edit. Fleurus	12,95 €	12,95 €
Jouet tracteur en bois – Christophe Moreau	35,00 €	35,00 €
Jouet locomotive en bois – Christophe Moreau	19,00 €	19,00 €
Jouet wagon en bois – Christophe Moreau	19,00 €	19,00 €

<b>Divers / Référence</b>	<b>Prix de vente TTC à l'unité</b>	
	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Carte postale train (diverses références) – de M. Palau	1,00 €	1,00 €
Carte postale tracteur (diverses références) – de la Mémoire indust.	1,00 €	1,00 €
Carte postale vues de Vierzon (diverses références) – de MG Éditions	1,00 €	1,00 €
Carte postale humoristique (diverses références) – de Christian Hirlay	3,00 €	3,00 €
Poster tracteur (diverses références) – de la Mémoire industrielle	6,00 €	6,00 €

<b>Divers / Référence</b>	<b>Prix de vente TTC à l'unité</b>	
Poster train (diverses références) - M. Palau	6,00 €	6,00 €
Miniature tracteur 201 - Réplicagri	50,00 €	50,00 €
Miniature tracteur 302 - Réplicagri	60,00 €	60,00 €
Miniature tracteur 551 - Réplicagri	60,00 €	60,00 €
Tee-shirt A.S.F. (différentes tailles)- de l'Amicale Société Française Vierzon	12,00 €	12,00 €
Casquette A.S.F. ( taille unique) - de l'Amicale Société Française	10,00 €	10,00 €
Portes-clés A.S.F. - de l'Amicale Société Française Vierzon	12,00 €	12,00 €
Magnet – de l'Amicale Rail et Transports	3,00 €	3,00 €
Bol et mug en porcelaine avec décor tracteur S.F.V.	7,00 €	<b>7,50 €</b>
Copie dessin tracteur S.F.V. sur support A4 – de Franck Lemort (nouveauité)	4,50 €	4,50 €
Accroche-clés (train / tracteur) – J.F.L.	23,00 €	23,00 €
<b>Sifflet en bois – Vilac (nouveauité)</b>		<b>6,00 €</b>
Carte postale puzzle – de l'Amicale Rail et Transports	3,00 €	3,00 €

- d'imputer les recettes correspondantes au budget ville, fonction/sous-fonction 024 article 758.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRELY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/174 PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION MÉMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- d'approuver la convention passée entre la ville de Vierzon et l'association Mémoire Industrielle et

Agricole du Pays de Vierzon,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget 2018, article 6574, env.2016.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ(donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/175 PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE DE VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Les Amis du Musée de Vierzon,
- d'approuver la convention passée entre la ville de Vierzon et l'association Les Amis du Musée de Vierzon,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget 2018, article 6574, enveloppe 20161.

**ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ(donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 non participation au vote : M. MORILLON.



3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/176 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTES DE GESTION DE LA RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF À CARACTÈRE INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2017**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les comptes de gestion de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif à caractère industriel et commercial dressés par le trésorier de Vierzon Ville et Campagne pour l'exercice 2017.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ(donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/177 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2017 de la régie de l'eau et de l'assainissement, service de l'eau potable.

#### **ADOPTÉ PAR :**

16 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN.

7 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ(donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

5 voix contre : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

2 voix contre par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 non participation au vote : M. SANSU.

1 non participation au vote par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/178 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

### **Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2017 de la régie de l'eau et de l'assainissement – service de l'assainissement collectif.

### **ADOPTÉ PAR :**

16 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN.

7 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

2 abstentions par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 non participation au vote : M. SANSU.

1 non participation au vote par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/179 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017**

### **Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme ci-après :

- en section d'investissement article 1068 pour 174 371,12 € faisant l'objet d'un programme globalisé au titre des extensions de réseaux,
- le solde en section de fonctionnement au titre de l'excédent reporté (article 002) soit 584 446,37 €.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/180 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AVEC CONSTITUTION ET REPRISE DE PROVISIONS – EXERCICE 2018**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1 du service de l'eau potable pour l'exercice 2018.

### **ADOPTÉ PAR :**

17 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

2 abstentions par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/181 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 ET REPRISE DE PROVISIONS – EXERCICE 2018**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1 du service de l'assainissement pour l'exercice 2018.

**ADOPTÉ PAR :**

17 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

2 abstentions par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/182 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les admissions en non-valeur précitées.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/183 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les admissions en non-valeur précitées.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/184 RÉGIE MUNICIPALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'allouer une subvention de 40 000,00 €, au CCAS afin d'aider les personnes en difficulté pour payer leurs factures de consommation d'eau potable et/ou de traitement des eaux usées relatives à l'année 2018,

- d'imputer la dépense correspondante au budget annexe eau potable article 6743 pour 20 000,00 € et au budget annexe de l'assainissement article 6743 pour 20 000,00 €.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/185 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – CONVENTION CADRE POUR LA RÉCEPTION DES MATIÈRES DE VIDANGE SUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA VILLE DE VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération et la convention cadre n° 17/38 du 9 février 2017,
- d'approuver la convention type, qui sera passée entre la Ville et chaque vidangeur, qui en fera la demande, pour la réception des matières de vidange sur la station d'épuration des Vallées,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer lesdites conventions.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

**18/186 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – CONVENTION CADRE DE DÉPOTAGE DE LIXIVIATS À LA STATION D'ÉPURATION DES VALLÉES**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention type, qui sera passée entre la Ville et chaque vidangeur, qui en fera la demande, pour la réception des lixiviats sur la station d'épuration des Vallées,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer lesdites conventions.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/187 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – CONVENTION DE PASSAGE DE CANALISATION SUR FONDS PRIVÉS POUR LE REJET DES EAUX PLUVIALES ÉPURÉES DANS LE PLAN D'EAU DE FOËCY**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention pour le passage en terrain privé de canalisation pour le rejet des eaux pluviales épurées dans le plan d'eau de Foëcy,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses au budget de l'eau potable.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/188 SERVICE AU PUBLIC – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TARIFS COMPLÉMENTAIRES**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les tarifs de redevance d'occupation du domaine public,
- de recouvrer au budget sous-fonction 815 article 70323, les recettes afférentes par émission de titre de recette, aux différents prestataires potentiels.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/189 REFUGE-FOURRIÈRE MUNICIPALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION « LES MOUSTACHES DU BERRY »**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1000 € à l'association " Les Moustaches du Berry " afin de participer aux frais relatifs à ces missions,
- d'imputer la dépense sur le budget ville article 6574 compte utilisateur DVSP03.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/190 THÉÂTRE MAC-NAB – ESTIVALES DU CANAL 2018 – CONCERT DU 7 JUILLET 2018 « MANU DIBANGO » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON**

**Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de partenariat qui sera passée entre la ville de Vierzon et l'Office de Tourisme pour le versement, par l'Office de Tourisme, de la somme de 10 000 € TTC.
- d'imputer la recette au budget du Théâtre Mac-Nab, article 7478.



## ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## 18/191 JEUNESSE – CAMPS JEUNESSE SÉJOURS D'ÉTÉ 2018 – TARIFS

### Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 18/98 en date du 12 avril 2018,
- de fixer les tarifs des camps proposés par le service culture, sport, association, jeunesse, durant les séjours d'été 2018, comme suit :

### Tarifs camps Jeunesse :

	BISCAROSSE	LE ROZIER	VALRAS
<b>ANNEES</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2018</b>
<b>AGES</b>	12/16 ans	13/17 ans	17/21 ans
<b>Nbre jours</b>	8	7	8
<b>Nbre nuits</b>	7	6	7
<b>DATES</b>	28/07 au 04/08/2017	23 au 29 juillet 2018	29 juillet au 5 août 2018
<b>Nbre participants</b>	8 jeunes	7 jeunes	6 jeunes
<b>Nbre animateurs</b>	1	2	2
<b>TARIFS</b>			
<b>Familles vierzonnaises ou non vierzonnaises mais payant un impôt local sur Vierzon</b>			
<b>FATL CAF 19,00 € - 5,00 €</b>	116,00 €	112,00 €	131,00 €
<b>FATL CAF 17,00 € - 3,00€</b>	133,00 €	128,00 €	150,00 €

<b>0,00 à 210,99</b>	160,00 €	153,00 €	180,00 €
<b>211,00 à 270,99</b>	166,00 €	159,00 €	188,00 €
<b>271,00 à 350,99</b>	173,00 €	166,00 €	195,00 €
<b>351,00 à 401,99</b>	180,00 €	172,00 €	203,00 €
<b>402,00 à 570,99</b>	186,00 €	179,00 €	210,00 €
<b>571,00 à 620,99</b>	193,00 €	185,00 €	218,00 €
<b>621,00 à 820,99</b>	200,00 €	191,00 €	225,00 €
<b>821,00 à 920,99</b>	216,00 €	207,00 €	244,00 €
<b>921,00 à 971,00</b>	233,00 €	223,00 €	263,00 €
<b>&gt; à 971,00</b>	249,00 €	239,00 €	282,00 €
<b>Non vierzonnais (ne payant aucun impôt local sur Vierzon)</b>			
<b>Extérieur</b>	316,00 €	303,00 €	357,00 €

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous contrats ou conventions afférents aux activités.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/192 CULTURE – ACCUEIL DU CIRQUE BOSTOK PLACE DU CIRQUE NATIONAL AMEDÉE DU 18 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2018**

**Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention passée entre la ville de Vierzon et le cirque BOSTOK pour en définir les modalités d'accueil,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 abstention : Mme MILLÉRIOUX.

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/193 PATRIMOINE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE COMITÉ DES FÊTES DE VIERZON – MANIFESTATION CAP O' MONDE 2018**

**Rapporteur : Frédéric COUTURIER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention passée entre la Ville et le Comité des Fêtes de Vierzon pour définir les modalités de partenariat,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/194 POLICE MUNICIPALE – CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapporteur : Gérard MASSICARD**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de coordination des polices municipale et nationale pour une durée de 3 ans,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à mettre en application les termes de la convention relatifs aux missions et à l'équipement de la Police Municipale.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/195 DÉVELOPPEMENT DURABLE – ÉVOLUTION ET ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) POUR 2019**

#### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'appliquer le tarif et son évolution pour les dispositifs publicitaires et les pré enseignes, tarifs à appliquer en 2019.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/196 DÉVELOPPEMENT DURABLE – ACTIVITÉS NAUTIQUES POUR L'ANNÉE 2018 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE FLUVIAL COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION NAVIGUER (NAVICABE)**

#### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine fluvial de la commune pour la durée de l'occupation, passée entre la Ville et l'association Navicabe,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/197 DÉVELOPPEMENT DURABLE – ACTIVITÉS NAUTIQUES – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE FLUVIAL COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION POUR LA RÉOUVERTURE DU CANAL DE BERRY (ARECABE)**

#### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine fluvial pour une durée de 5 années, passée entre la Ville et l'association Arecabe,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/198 SPORTS – AIDE À L'EMPLOI ASSOCIATIF – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

## Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de verser, à différentes associations sportives, une subvention, au titre de l'aide à l'emploi associatif, d'un montant global de 4 290 € pour la période de janvier au 16 mai 2018, suivant la répartition ci-après :

CAJO Basket	720,00 €
Cercle d'Escrime Vierzonnais	450,00 €
Églantine Vierzon Handball	1 140,00 €
Vierzon Football Club	780,00 €
Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey	450,00 €
SAV Rugby	390,00 €
USV Basket	360,00 €

- d'approuver les avenants n° 1, ci-annexés, avec le " Vierzon Football Club " et les " SAV Rugby " ayant déjà perçu, en 2018, une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer lesdits avenants,

- d'imputer ces dépenses sur les crédits ouverts au budget primitif 2018, fonction/sous-fonction 40, article 6574.

### ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## 18/199 SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET DU SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

### Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention aux associations sportives suivantes :
  - 7 000 € à l'association " Trajecontrol Vierzon Compétition " pour l'aider à financer sa participation aux différentes courses automobiles pour l'année 2018,
  - 800 € à l'association « S.L Chaillot » pour participer à l'organisation des 40 ans du club qui s'est déroulée les 2 et 3 juin,
  - 500 € à l'association " Sportive Vierzonnaise de Badminton " pour l'aider à financer des tournois interrégionaux, nationaux, internationaux et les championnats de France,
- de verser, à différents clubs sportifs, le solde de la subvention de fonctionnement 2018, d'un montant de 105 471 €, suivant la répartition ci-après :

#### **ARTS MARTIAUX**

Judo Kodokan Club du Berry.....	2 050 €
Judo Club Vierzonnais.....	2 757 €
Vierzon Shotokan Karaté.....	1 073 €
Karaté Club Vierzonnais.....	935 €

#### **ATHLÉTISME**

Club Athlétique Vierzonnais.....	4 162 €
----------------------------------	---------

#### **AUTOMOBILE**

Vierzon Sport Méca.....	550 €
-------------------------	-------

#### **BADMINTON**

Association Sportive Vierzonnaise de Badminton.....	889 €
---	-------

#### **BASKET-BALL**

Union Sportive Vierzonnaise.....	6 665 €
----------------------------------	---------

#### **CYCLISME**

Club Cycliste Vierzonnais .....	7 285 €
---------------------------------	---------

#### **CYCLOTOURISME**

Cyclo-Touristes vierzonnais.....	563 €
----------------------------------	-------

#### **ÉQUITATION**

Les Écuries de l'Île Bragard .....	2 060 €
Sté Hippique de Vierzon.....	5 500 €

#### **ESCALADE**

Association Sportive d'Escalade Adhérence.....	581 €
--	-------

#### **ESCRIME**

Cercle d'Éscrime Vierzonnais .....	1 358 €
------------------------------------	---------

#### **FOOTBALL**

S L Chaillot Foot .....	5 000 €
-------------------------	---------

<b>GOLF</b>	
Association Golf de la Picardière .....	7 960 €
<b>GYMNASTIQUE SPORTIVE</b>	
La Vierzonnaise .....	9 215 €
<b>HANDBALL</b>	
Églantine Vierzon Handball.....	22 500 €
<b>MARCHE</b>	
Amicale Laïque Vierzon Villages (A.L.V.V.) .....	544 €
<b>MOTO</b>	
Club Moto Verte.....	1 250 €
<b>PLONGÉE</b>	
Berry Plongée.....	758 €
<b>ROLLER</b>	
Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey.....	12 500 €
<b>TENNIS</b>	
S.A.V. Tennis.....	6 497 €
<b>TENNIS DE TABLE</b>	
Vierzon Ping .....	1 897 €
<b>TIR À L'ARC</b>	
1ère Compagnie des Archers Vierzonnais .....	922 €

- d'approuver les avenants n° 1, aux conventions relatives à l'attribution de la subvention de fonctionnement 2018 avec les associations " Églantine Vierzon Handball " et " Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey " percevant de la Ville, en 2018, une subvention supérieure à 23 000 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer lesdits avenants,  
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2018, fonction/sous-fonction 40, article 657.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).



3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/200 SPORTS – PISCINE MUNICIPALE CHARLES MOREIRA – NOUVELLES ACTIVITÉS – FIXATION DES TARIFS**

**Rapporteur : Fabien BERNAGOUT**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 18/102 du Conseil municipal en date du 12 avril 2018,
- d'appliquer les tarifs de la piscine suivants :

### **I - ENTRÉES PISCINE**

#### **Entrées unitaires**

- Enfant moins de 3 ans .....	gratuit
- Enfant moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi .....	1,70 €
(sur présentation d'une pièce justificative)	
- Adulte .....	2,50 €
- Famille (2 adultes et 1 enfant) .....	5,30 €
- Enfant supplémentaire (famille) .....	1,10 €

#### **Abonnements :**

- Carte magnétique nominative délivrée au 1 <sup>er</sup> abonnement.....	gratuite
- Rachat de la carte magnétique nominative en cas de perte ou de vol .....	5,00 €
- 10 entrées enfants moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi (sur présentation d'une pièce justificative)	12,50 €
- 10 entrées adultes.....	20,00 €

### **II - ACTIVITÉS MUNICIPALES**

#### **Entrées unitaires**

- 1 séance Gym aquatique .....	6,00 €
(à partir de 18 ans sur présentation d'une pièce justificative)	
- 1 séance Aquaphobie.....	6,00 €
- 1 séance Bébé à l'heure du bain (le tarif comprend l'enfant et 2 adultes).....	6,00 €
- 1 séance Créneau handicap.....	6,00 €
- 1 séance Vél'eau de 30mn + droit d'entrée piscine.....	6,00 €
(séance individuelle, à partir de 18 ans sur présentation d'une pièce justificative, sans éducateur, 3 vélos au maximum pendant l'ouverture au public et en période estivale vélo dans l'eau de 10 h à 13 h 30, en fonction de la fréquentation)	

#### **Abonnements :**

- Carte magnétique nominative délivrée au 1 <sup>er</sup> abonnement.....	gratuite
- Rachat de la carte magnétique nominative en cas de perte ou de vol .....	5,00 €

- 10 séances Gym aquatique..... (à partir de 18 ans sur présentation d'une pièce justificative)	43,00 €
- 10 séances Aquaphobie .....	43,00 €
- 10 séances Bébé à l'heure du bain (le tarif comprend l'enfant et 2 adultes)	43,00 €
- 10 séances Créneau handicap.....	43,00 €
- 7 séances Activité Aquatique Prénatale..... (à partir du 3ème mois de grossesse, en présence d'une sage femme libérale)	30,00 €
- Vél'eau : séance multipliée par le nombre de séance par cycle ..... (à partir de 18 ans sur présentation d'une pièce justificative)	8,00 €

Modalités séance Vél'eau :

\* les inscriptions, effectuées auprès du guichet unique, en Mairie, sont limitées à une séance par personne par semaine et l'usager peut inscrire une seule autre personne à cette activité qui se déroule au trimestre,

\* paiement à la réservation. En cas d'absence, aucun remboursement ou report de l'activité.

**Forfaits annuels :**

**- École municipale de natation**

(apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans et les adultes à partir de 18 ans)

- pour les Vierzonnais .....	70,00 €
- pour les non Vierzonnais ne payant aucun impôt local à Vierzon.....	150,00 €

Forfaits payables en une seule fois ou en deux ou trois fois, comme suit :

- pour les Vierzonnais :
  - 30 € minimum en octobre,
  - 20 € en novembre,
  - 20 € en décembre.
- pour les non Vierzonnais :
  - 50 € facturés en octobre, novembre et décembre

Les inscriptions, effectuées auprès du guichet unique, en Mairie, seront acceptées jusqu'à la limite de la capacité d'accueil.

Il convient de préciser :

- que des groupes de niveau seront constitués après des tests et évolueront au cours de l'année,
- que les séances se dérouleront uniquement pendant les périodes scolaires de début octobre à fin juin. L'école de natation ne fonctionnera donc pas pendant les vacances scolaires, et lors de fermetures (techniques, compétition, grèves, etc) et ce, sans donner lieu à un quelconque remboursement.

**III – DÉTENTE**

Jacuzzi (séance de 10 minutes pour 1 ou 2 personnes) .....	1,00 €
--	--------

**Entrées unitaires (entrée piscine comprise)**

1 séance sauna ..... 6,00 €

### **Abonnements**

- Carte magnétique nominative délivrée au 1<sup>er</sup> abonnement..... gratuite  
- Rachat de la carte magnétique nominative en cas de perte ou de vol ..... 5,00 €  
- 10 séances sauna ..... 48,00 €

### **IV – AUTRES TARIFS**

#### ➤ **Associations**

Sauf convention particulière, et en dehors de la fréquentation du public, toutes les associations ou organismes, tels que centre d'aide par le travail, IME, Hôpital de jour, se verront appliquer les dispositions suivantes :

- la ligne d'eau par heure, sur réservation pendant la période scolaire..... 9,00 €  
- le petit bain sur réservation pendant la période scolaire..... 9,00 €

#### ➤ **Scolaires des communes extérieures**

- Créneau de 50 minutes pour 30 enfants maximum ..... 55,00 €

#### ➤ **Collèges et Lycées**

- La ligne d'eau et le petit bain par heure..... 23,17 €

#### ➤ **Gratuité**

- Pour les stages sportifs une fois par an, pour les accompagnateurs de groupes, associations ayant pour but la natation (Vierzon natation, Berry plongée, Anv-canoë, Anv-natation, Triathlon), les compétitions Vierzon natation (4 week-ends par an), UNSS, pompiers, gendarmes, le centre de loisirs de Vierzon, passage de diplômes (test centre de loisirs, armée etc...) jumelages, récompenses, etc ...
- En cas d'évacuation de la piscine suite à un dysfonctionnement (ex : panne technique), une entrée gratuite sera remise sous forme de coupon.

#### ➤ **Divers groupes et organismes (CCAS...)**

- Cours à raison d'un créneau de 60 minutes par groupe ..... 29,00 €

- d'appliquer l'ensemble de ces tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de mise à disposition de locaux et de matériels à la piscine Charles Moreira entre la Ville et Madame Nadège CORATELLA, sage-femme.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/201 SPORTS – MINI-STAGES SPORTIFS PENDANT LES VACANCES D'AUTOMNE, D'HIVER ET DE PRINTEMPS – FIXATION DES TARIFS**

**Rapporteur : Fabien BERNAGOUT**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'appliquer ces tarifs à compter de l'année scolaire 2018-2019.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/202 DIRECTION GÉNÉRALE – NOUVELLE DÉNOMINATION DU STADE DE CHAILLOT**

**Rapporteur : Fabien BERNAGOUT**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de renommer le stade de Chaillot, stade Jean-Pierre PIETU - Conseiller municipal de Vierzou (1977-1983 puis 1990-2001), Maire Adjoint (1983 à 1990) et Conseiller général (1998-2015).

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY

*(donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).*

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/203 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Solange MION**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs comme susvisé.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/204 ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS**

**Rapporteur : Solange MION**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- . 150 € à l'association Et si on parlait jardin,
- . 150 € à l'association Apprendre le Français,
- . 180 € à l'association Vivre la Musique à son rythme,
- . 200 € à l'association Fa Si La Danser,
- . 250 € à l'association Accessibly Vierzon,
- . 400 € à l'association Université Populaire du Pays de Vierzon,
- . 400 € à l'association Rail Club vierzonnais,
- . 400 € à l'association Cercle Mycologique Berry Sologne,
- . 480 € à l'association des Amis des orgues du Pays de Vierzon,
- . 480 € à l'association Ecole de danse Coppélia,
- . 500 € à l'association Photo Ciné Club Vierzonnais,

- . 500 € à l'association Les Medley'dies pour l'aider à supporter les frais d'un déplacement en région toulousaine où les 3 catégories composant ce groupe vierzonnais ont disputé le Championnat de France et se sont toutes qualifiées,
- . 500 € à l'association Harmonie de Vierzon Forges,
- . 700 € à l'association des Anciens Combattants et Amis de la Résistance - ANACR comité de Vierzon - dont 300 € pour l'aider à participer à la randonnée cycliste organisée sur la ligne de démarcation par le comité départemental le 30 juin prochain,
- . 800 € à l'association Ekomelong,
- . 960 € à l'association Pôle Nutrition pour aider cette association à financer des actions (interventions d'un nutritionniste) réalisées en partenariat avec l'Education Nationale dans les écoles élémentaires Pierre Bodin, Tunnel-Château, Charot et au collège Edouard Vaillant,
- . 1460 € à l'association Secours Populaire Français – section de Vierzon,
- . 2000 € à l'association U. S. E. P Vierzon.

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 10 510 € sur les crédits ouverts au budget 2018, article 6574.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/205 DIRECTION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN ÉLU POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) POUR L'ANNÉE 2018**

#### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de désigner un membre du Conseil municipal, sans recourir au scrutin secret, pour siéger au sein de l'Office du Commerce et de l'Artisanat Vierzon-Sologne-Berry (OCAVSB),

- de procéder au vote :

une candidature présentée : Monsieur Franck MICHOUX,

..... votes pour,

..... votes nul,

..... abstention.

- de désigner Monsieur Franck MICHOUX comme représentant de l'OCAVSB.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/206 ASSEMBLÉES – DEMANDE D’AVIS POUR L’ADHÉSION DE LA COMMUNE DE FOËCY À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

#### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Foëcy à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à compter du 1er janvier 2019,
- de notifier la présente délibération à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/207 ASSEMBLÉES – PÉPINIÈRE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » RUE MARÉCHAL JOFFRE À VIERZON – CRÉATION D’UN COMITÉ D’AGRÈMENT**

#### **Le Maire**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la création de ce comité d'agrément pour étudier les dossiers de demande pour la pépinière commerciale « JOFFRE UNE BOUTIQUE » sise à Vierzon, rue Maréchal Joffre,
- d'approuver la composition de ce comité d'agrément à 8 personnes, réparties comme suit :
  - 4 personnes représentant la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
  - 2 personnes représentant l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Vierzon,
  - 2 personnes représentant la ville de Vierzon.
- de désigner 2 personnes titulaires pour représenter la ville de Vierzon au sein de ce comité d'agrément,
- de procéder au vote :
  - deux candidatures présentées : Madame Jill GAUCHER et Monsieur Franck MICHOUX,
  - ..... votes pour,
  - .....votes nul,
  - ..... abstention.
- de désigner Madame Jill GAUCHER et Monsieur Franck MICHOUX comme représentant au sein du comité d'agrément.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ(donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

### **18/208 TRANSPORTS – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLICS DES TRANSPORTS URBAINS – AVENANT N°3**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n°3, à la convention de délégation de service public n° 2015-129 pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains « Le Vib' »,
- d'autoriser le Maire à signer ledit avenant et les documents annexes s'y rattachant.

#### **ADOPTÉ PAR :**



22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/209 TRANSPORTS – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR UN ARRÊT DE BUS DIT DE LA « MÉDIATHÈQUE »**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public (pour une durée de 1 an renouvelable deux fois), passée entre la Ville et la société FLIXBUS France SARL,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

## **18/210 POLITIQUES DE LA VILLE BRU – ADHÉSION À L'ASSOCIATION ALLIANCE VILLES EMPLOI**

**Rapporteur : Marie-Hélène BODIN**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer à l'association ALLIANCE VILLES EMPLOI,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous les actes liés à cette adhésion,

- d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires :

- Pour l'adhésion à l'association,  
le calcul de la cotisation se base sur le nombre d'habitants de Vierzon soit 161,76 € pour 2018 (x 5,98 € / 1 000)  
Imputation budgétaire Politique de la Ville -Bru : article 6281
- Pour la formation (590 € en 2018)  
Imputation budgétaire : fonction/ss fonction 020 – article 6184
- Pour les frais de missions et frais annexes liées à la participation aux réunions du réseaux de facilitateurs - imputation budgétaire : fonction/ss fonction 020 – article 6256.

#### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. SANDRIER, M. CRINI, Mme CHAPPUIS, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

10 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme MONTIGNY (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. TRIPEAU (donne pouvoir à M. CRINI), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme CHAPPUIS), M. DUGUET (donne pouvoir à M. SANDRIER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

3 absents : M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

Fait à VIERZON, le 29 juin 2018

Le Maire,

Nicolas SANSU